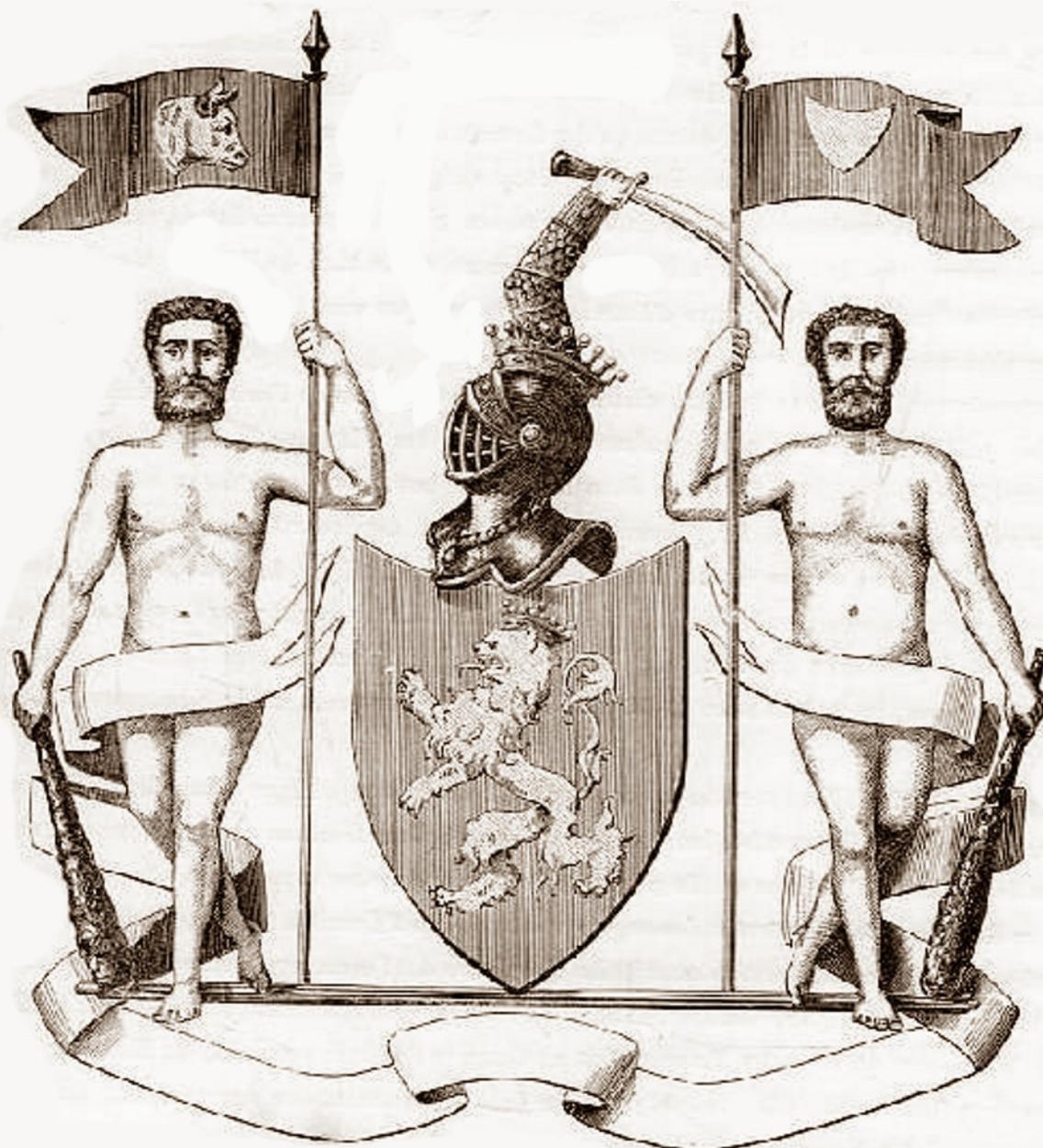


# M<sup>GR</sup> DE HAERNE

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, PRÉLAT DOMESTIQUE  
DE S. S. LE PAPE LÉON XIII



ARMES : BELGIQUE : De gueules, au lion d'or couronné. TIMBRE : Casque de comte à 7 grilles et deux harts, posé de profil comme on les posait avant le xv<sup>e</sup> siècle. CIMIER : De connétable de Flandre. TENANTS : Deux serfs, à la masse, portant la bannière de Boulers.



Descendant des anciens comtes de Harnes (1), MONSEIGNEUR DE HAERNE, qui s'est distingué comme professeur, écrivain et homme politique, a droit de figurer au nombre des illustrations de toute nationalité.

1. La généalogie a été publiée, en partie, dans la *Revue générale historique, biographique, etc.*, Paris, rue du Bac, 134, et chez Ledoyen au Palais-Royal, - 1857; et, en partie, dans *l'Histoire des principales familles de l'Europe*, Genève, 1862.

Considéré comme l'un des plus anciens et des plus dignes vétérans du régime constitutionnel en Belgique, l'abbé de Haerne, depuis le jour où il s'assit au Congrès national, en 1830, jusqu'à l'époque actuelle, s'est constamment dévoué à la défense des intérêts les plus chers de son pays. Après que le Congrès national, où il représentait le district de Roulers, eut accompli sa grande et glorieuse mission, Mgr de Haerne fut réélu, en 1831, par le même district, comme membre de la Chambre des représentants, et plus tard, honoré par l'arrondissement de Courtrai du même mandat représentatif. Les *Annales parlementaires* contiennent les preuves irréfutables de son patriotisme, et les nombreux élèves qu'il a formés dans sa carrière du professorat, sont là pour attester les qualités exceptionnelles d'un éducateur qui a su donner à la Belgique des hommes chez lesquels la supériorité de l'esprit ne le cède en rien à l'honorabilité du caractère.

Sans entrer dans de trop longs détails sur la carrière de Mgr de Haerne, il est essentiel néanmoins de signaler à nos lecteurs d'élite les services aussi variés qu'importants rendus par cet honorable représentant.

Successivement membre de l'Association pour l'amélioration de l'industrie linière, créée à Bruxelles, en 1838, dans le but de combattre la misère des Flandres, président du Comité de l'industrie linière, établi à Courtrai dans le même but, aumônier de la Société centrale des décorés de la Croix de fer, directeur de l'Institut des sourdes-muettes, à Bruxelles, M. l'abbé de Haerne a encore été fondateur de l'Institut catholique des sourds-muets dans la Grande-Bretagne. Il est membre de la Société internationale de Paris pour l'œuvre des sourds-muets. Ce n'est pas tout : directeur de l'ancien journal *le Spectateur belge*, et collaborateur du journal *la Belgique*, jusqu'à la mort de M. Gravez, il est devenu recteur du Séminaire anglais, à Bruges.

Comme publiciste, il ne possède pas moins de titres à la sympathique admiration de ses contemporains. On lui doit, en effet, les ouvrages suivants : *Considérations sur l'enseignement mixte*; *Tableau de la charité chrétienne en Belgique*; *De la charité dans ses rapports avec la civilisation du* ...; *De la centralisation anglaise*; *Jonction avec l'Escaut à la Lys* (canal de Bossuyt); *La question américaine*; *La question américaine* (Abolition de l'esclavage), même ouvrage traduit en anglais par Thomas Ray, Londres, 1863; *De l'enseignement spécial des sourds-muets*; *L'Œuvre des sourds-muets et des aveugles* (Rapport fait au Congrès de Malines en 1867); *Essai sur la conciliation des méthodes dites allemande et française de l'enseignement des sourds-muets*, traduit de l'allemand par O. Fr. Kruse, avec une préface de M. l'abbé de Haerne; ce même ouvrage a été traduit en anglais dans les *Annales des sourds-muets*, publiées à Washington (États-Unis). Plusieurs *Rapports* en anglais, présentés au Comité de l'Institut des sourds-muets (le seul catholique de la Grande-Bretagne), par M. de Haerne, fondateur et directeur de cet institut; *De l'éducation du peuple dans les États du sud de l'Union américaine*; *Des bourses d'études*, à propos de la réforme de l'Université d'Oxford et des Fellowships; *Oraison funèbre du comte Félix de Mérode*; *De la Chine*; *Les Belges en Asie Mineure*; *Analogies du flamand et du bas écossais* (en flamand et en français); *Analogies cello-flamandes* (en flamand); plusieurs *Rapports* fait à la Chambre des représentants

notamment : sur la *Colonne du Congrès et l'Église de Laeken* ; sur les *Conventions industrielle, littéraire et commerciale, conclues avec la France* ; sur le *Projet de loi relatif à la concession du canal de Bossuyt à Courtrai* ; sur le *Projet de loi autorisant le gouvernement à vendre un domaine situé à Bruges, pour servir d'emplacement au Séminaire anglais* ; sur la *Proposition de M. Funck, relative à l'enseignement obligatoire*. M. Reise a traduit en allemand une édition spéciale de ce Rapport, précédée d'une préface de l'auteur et publiée par Hayez à Bruxelles. On cite encore de lui un grand nombre de *Discours* qui furent imprimés dans les *Annales du Congrès national et de la Chambre des représentants* ; ils traitaient des intérêts religieux, moraux, artistiques et matériels du pays.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer cette notice biographique qu'en rappelant ici le jugement porté par un publiciste belge sur Mgr de Haerne : « C'est un de ces hommes au caractère noble, aux principes sévères et immuables qui ont parcouru leur longue carrière sans faiblesse, sans autre ambition que celle de travailler au bien-être de tous, à la prospérité de la patrie, et qui, sans jamais se croire à l'heure du repos, peuvent jeter sans crainte un regard satisfait sur le passé. »

Ce jugement a été en quelque sorte ratifié par la Belgique tout entière, lorsqu'à la fête jubilaire du 16 août 1880, en présence du Roi et de la famille royale, l'honorable représentant fit son entrée dans l'enceinte réservée aux députations des gardes civiques des villes du royaume, de tous les régiments de l'armée, des volontaires décorés de la croix commémorative de 1830, des communes et des guildes de tout le pays, aux représentants des provinces, aux gouverneurs, et aux commissaires d'arrondissement, aux délégués des différentes administrations, des corps universitaires de l'État, à la Cour de cassation, à la Cour des comptes, aux députations des cours d'appel, des tribunaux de première instance et des juges de paix, aux représentants et sénateurs du royaume, aux décorés de la Croix de fer et aux blessés de Septembre, aux anciens membres des Assemblées législatives, aux anciens ministres, ainsi qu'aux membres survivants du Gouvernement provisoire et du Congrès national. (*Mémoires belges* du 18 août 1880, pages 319-320.)

L'assemblée tout entière se leva comme un seul homme, acclamant avec enthousiasme le sympathique vétéran du Parlement belge, au son des tambours de la garde civique, des clairons et trompettes de l'armée.

Mgr de Haerne est Prélat domestique de Sa Sainteté, décoré de la Croix de fer, comme ancien membre du Congrès national, grand officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur des ordres du Christ, de Portugal, et de Charles III, d'Espagne.